

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 2 février 2024

Hausses des tarifs d'électricité, le Gouvernement fait les poches des usagers !

Après trois augmentations consécutives, + 4 % en février 2022, + 15 % en février 2023 et + 10 % en août 2023, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a annoncé une augmentation minimale des tarifs de l'électricité au 1^{er} février de 9,8 %. Avec cette nouvelle hausse, en deux ans, les factures ont augmenté de 40 %. Pour faire simple, c'est un minimum de 18 euros par mois à payer sur notre facture !

Cette augmentation est due au retour de la Taxe Intérieure de Consommation Finale sur l'Electricité (TICFE). L'Etat récupère ainsi 6 milliards d'euros cette année dans les poches des usagers ! C'est une décision qui ne répond à aucune justice sociale !

Le porte-monnaie des habitants est déjà lourdement entamé par **les 7 % d'augmentation sur les loyers, des 20 % sur les charges et de la hausse de 3 % des prix à la consommation.**

En Val-de-Marne, près de 45 000 ménages sont en situation de précarité énergétique. En 2022, dans le cadre du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), les demandes moyennes d'aides au paiement de la facture énergétique ont augmenté de 10 %. Le non-recours au chèque énergie d'Etat atteint les 22 %. La mesurette du chèque énergie du Département, de 50 euros, ne doit pas cacher la suppression, par la majorité départementale, de différentes aides sociales.

Les passoires thermiques représentent 13 % du parc val-de-marnais et obligent les locataires à recourir de plus en plus au chauffage électrique en plus du chauffage collectif fragilisant le porte-monnaie déjà troué des familles. Or, depuis 2022, le Département n'a toujours pas renouvelé son plan de lutte contre la précarité énergétique. Un comble, alors qu'il a fait de l'écologie une de ses priorités !

Ce mépris est insupportable et face à cette situation d'autres solutions sont possibles. La Fédération CNL du Val-de-Marne demande :

- **La revalorisation des aides au FSH par le département et les fournisseurs d'énergie**
- **La mise en place d'un nouveau plan de lutte contre la précarité énergétique sur le département**
- **La non-augmentation des loyers des logements sociaux en passoires thermiques F et G**
- **Un retour aux tarifs régulés dans le cadre d'un service public des énergies**
- **La mise en place de la gratuité des premiers kWh**

Pour défendre ses revendications, la fédération lance une pétition de mobilisation collective contre la hausse de l'électricité : <https://chng.it/qDHrTR7NWW>

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne